

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay**

Séance du 26 avril 2024

Objet : Avis du Bureau sur le projet d'aménagement d'un lotissement d'habitation "Le Châtelet" à Apremont

Le 26 avril 2024 à 9 h 30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoqué, s'est réuni à Notre-Dame-de-Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Hervé BESSONNET, président de la CLE, représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- Représentants des maires du département de la Vendée :
- M. Jean TESSIER, 1^{er} vice-président de la CLE, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes,
 - Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille,
 - M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint Christophe du Ligneron,
 - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand,

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée,
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée,
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant l'association syndicale des marais de la Vie,

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée,
- M. Maxime BOIZON, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,
- M. Frédéric PORTIER, représentant Mme la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Etaient excusés ou absents :

- M. Bernard METAIREAU, 2^{ème} vice-président, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne,
- M. Lucien PRINCE, 3^{ème} vice-président de la CLE, représentant le Syndicat mixte Vendée Eau,
- M. Vincent PIPAUD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- M. Jean BROSSARD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée,
- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Etait également présent :

- Mickaël BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire.

Réunion du 26 avril 2024	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Membres du Bureau	18	12	0	12

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau que la Commission Locale de l'Eau a été saisie d'une demande d'avis de la part de la DDTM de la Vendée dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration IOTA suivant :

- projet d'aménagement d'un lotissement d'habitation "Le Châtelet" à Apremont - Pétitionnaire : SIPO PHILAM.

Il précise que l'échéance de réponse est fixée au 10/05/2024.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse de la compatibilité du projet avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et de sa conformité avec le règlement du SAGE Vie Jaunay.

Il est noté que le projet engendrera un besoin d'assainissement supplémentaire des eaux usées de 93 EH, faisant évoluer le taux de charge organique de la station épuration communale jusqu'à 2 365 EH sur une capacité de 2 500 EH, soit un taux de charge de 95%.

Une zone humide de 1,46 ha ayant été caractérisée sur les terrains à aménager, la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » a été appliquée permettant la conservation sur site de 1 585 m² de zone humide et la compensation sur une parcelle de 4 ha, propriété de la commune, inventoriée comme zone humide drainée et donc non fonctionnelle dans le cadre de l'inventaire mené par le SMMVLJ. Il est noté qu'aucune zone humide article 5 du règlement du SAGE n'est impactée par le projet.

Enfin, concernant la gestion des eaux pluviales, une partie des eaux sera retenue sur site et le restant sera géré par un bassin de collecte respectant un débit de fuite de 5l/s/ha (maximum fixé dans l'article 4 du règlement du SAGE).

M. Frédéric PORTIER précise qu'une demande d'avis ayant également été sollicitée auprès de l'OFB, il s'abstient de voter.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Abstention	Avis favorable avec recommandations	Avis défavorable
11	5	6	0

Mme DURANTEAU s'étant absentée, le nombre de votants est porté à 11.

Le Bureau émet un avis favorable au projet d'aménagement du lotissement d'habitation "Le Châtelet" à Apremont en assortissant cet avis des recommandations suivantes :

- compenser la destruction de 30 m de haie par la plantation, ou la régénération naturelle, d'au moins l'équivalent autour du site de compensation ;
- prévoir d'intégrer la zone humide restaurée dans l'article 5 du règlement du SAGE afin de permettre sa préservation à long terme.

Par ailleurs, le Bureau de la CLE :

- s'interroge sur la nécessité de la création de la mare d'une dimension conséquente (950 m²) et de la mesure COMP 4 (réalisation de zones d'étrepage et de baisses de profondeurs variables) au regard des modalités d'entretien du site ;
- regrette que n'ait pas été étudiée une gestion intégrée des eaux pluviales sur le site à aménager (notamment pour les lots 7 à 15 et 23 à 26) ;
- demande à être particulièrement vigilant quant à la question de l'assainissement des eaux usées, le taux de charge organique de la station d'épuration communale approchant les 100 % avec ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET